

Embargo : vendredi 25.06.2010 – 12h00

Communiqué de presse

L'interdiction de la fumée entraîne une baisse du chiffre d'affaires et des licenciements

Désireux de connaître les véritables effets de l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010 de l'interdiction de fumer dans les établissements public, Gastro-Fribourg a mandaté l'institut spécialisé en études de marché Marketingold pour qu'il réalise un sondage représentatif auprès de ses membres. Les conclusions de cette enquête sont des plus intéressantes et démentent la thèse selon laquelle l'interdiction de la fumée n'a pas eu de retombées économiques négatives.

Le premier souci de Gastro-Fribourg était que ce sondage fût représentatif. Pour ce faire, il a été réalisé auprès de 650 membres de Gastro-Fribourg tant francophones que germanophones et représentant équitablement les différents districts du canton. On a veillé également à ce que les personnes interrogées pussent se prévaloir d'un certain nombre d'années d'expérience. C'est ainsi que 40,9% des professionnels interrogés exploitent un établissement depuis plus de dix ans, 23,9% depuis 6 à 10 ans et 15,2% depuis moins de cinq ans. Tous les types d'entreprise ont également été pris en compte: restaurants (78,7%), hôtels (7,9%), bars et dancings (10,1%) et buvettes (2,2%).

Près des deux tiers des restaurateurs interrogés ont déclaré que l'interdiction de fumer représentait une charge importante pour eux. Rares sont ceux qui y voient des éléments positifs. Et on comprend mieux ces réponses en consultant les chiffres: 83,8% reconnaissent avoir enregistré une baisse de leur chiffre d'affaires. C'est incontestablement l'élément qui perturbe le plus les professionnels. 45% d'entre eux se disent soucieux des problèmes occasionnés par les zones où il est désormais autorisé de fumer alors que 23,8% sont inquiets quant aux transformations à effectuer pour créer des fumoirs. La plupart dénonce également le problème que représente pour l'ambiance les incessants va-et-vient des fumeurs.

Phénomène intéressant, les restaurateurs observent une baisse de la fréquentation de leurs établissements en cas de mauvais temps, les fumeurs n'ayant alors manifestement pas envie d'aller fumer dehors. Sans oublier les clients qui sortent pour fumer et qui, parfois, partent sans payer ! Pour les deux tiers des personnes interrogées, le recul du chiffre d'affaires enregistré depuis le 1^{er} janvier est assez conséquent. Il est même considérable pour 14,8% d'entre eux. Quant à ceux qui annoncent une augmentation de leur chiffre d'affaires, ils s'empressent d'ajouter que cette augmentation est peu importante. En termes d'importance de perte de chiffre d'affaires, les pubs et les bars arrivent en tête avec presque un quart de baisse depuis janvier 2010 alors que dans la restauration, cette baisse est de 15% environ. La baisse de la consommation est manifeste et les boissons les plus touchées sont, dans l'ordre, la bière, le café, le vin, les apéritifs et les alcools forts. Contrairement à ce que d'aucuns avaient affirmé un peu hâtivement, la majorité des restaurateurs (73,3%) n'a pas constaté l'arrivée de nouveaux clients depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer. Il est intéressant de constater que 89,2% des professionnels ne pensent pas être en mesure de compenser les pertes enregistrées. Pour remédier à la situation, l'installation d'un fumoir est la solution la plus répandue mais elle n'est pas à la portée de tout un chacun (contraintes de construction, exigences légales, financement, etc.). Quant à ceux qui ont installé un fumoir, leur bilan est mitigé. 62,5% soulignent que la clientèle en est satisfaite mais que l'opération n'est pas rentable. Il est par ailleurs permis de nourrir de sérieuses inquiétudes quand on apprend que 24,2% des restaurateurs ont déjà licencié du personnel en raison de l'interdiction de fumer et que 30,6% s'apprêtent à le faire. Ils sont peu nombreux à croire à l'efficacité des nouveaux concepts, des restructurations et des efforts publicitaires. Le sondage réalisé confirme donc les craintes que Gastro-Fribourg avait toujours émises et il renvoie à leurs responsabilités toutes celles et tous ceux qui ont toujours nié les effets pervers de l'interdiction de fumer.

Fribourg, le 25 juin 2010